

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 3 mai 2021**

**TENUE EN MAIRIE À 18 h 30**

**PRESENTS** : Stéphane BLIN, Joëlle CHAMMARTIN, Frédéric DALAIGRE, Nicole DEYRIEUX, Kévin FAYOL, Guy FREDOUELLE, Christian GLODT, Pierre IMHOF, Yoann MALAPAIRE, Patricia MOREL (en visio).

**ABSENTS EXCUSÉS** : Michel ERICK.

**ABSENT** : Néant

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Kévin FAYOL

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Les votes portent sur 10 voix.

Monsieur le Maire demande à rajouter un objet à l'ordre du jour :

- Demande subvention pour réfection court de tennis à la Fédération Française de Tennis (FFT)
- Gratuité du loyer commerce coiffure

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### **Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 8 avril 2021**

Monsieur Kévin FAYOL, secrétaire de séance, a donné lecture du procès-verbal de la réunion du 8 avril 2021.

Les membres présents n'ont fait aucune remarque. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **N°31/03052021 – Location local commercial 4 Route du Wolfram**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au départ de Mme Laëtitia JOSIEN du local commercial situé 4 Route du Wolfram, M. Christophe LEROUX et Mme Mee Jin SIMEON, domiciliés 9 Impasse Bellevue à Echassières, souhaitent louer cet espace pour pratiquer leur activité d'énergéticiens.

Cette activité consiste à pratiquer des soins et des massages à une clientèle. Si besoin, ils voudraient également se servir du local pour faire un espace de création ou exposition pour leurs activités artistiques, accueillir des groupes de personnes pour des ateliers ou formations autour du bien-être et de l'art.

Un projet de bail commercial précaire a été établi. Monsieur le Maire en donne alors connaissance au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de louer à M. Christophe LEROUX et Mme Mee Jin SIMEON, le local commercial situé 4 route du Wolfram, partie commerciale, pour :

- pratiquer des soins et des massages à une clientèle,
- faire un espace de création ou exposition d'activités artistiques,
- accueillir des groupes de personnes pour des ateliers ou formations autour du bien-être et de l'art.
  
- **Dit** que le bail précaire prendra effet au 15 mai 2021 pour se terminer à la date du 14 avril 2022,
  
- **Fixe** le montant du loyer commercial à 50 euros, uniquement pendant la période du bail précaire,
  
- **Considère** qu'il convient de soutenir M. Christophe LEROUX et Mme Mee Jin SIMEON dans leurs activités et leur donner toutes les chances de réussir en leur faisant la gratuité des mois de juin et juillet 2021.
  
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le bail commercial à intervenir entre M. Christophe LEROUX et Mme Mee Jin SIMEON et la commune d'Echassières.

Vote :

Pour : 11

Abstentions : 0

Contre : 0

**N°32/03052021 – Avis sur projet d'extension d'exploitation de la carrière IMERYYS à Echassières et Lalizolle**

La société IMERYYS a déposé une demande d'autorisation en vue de renouveler l'autorisation et étendre l'exploitation de la carrière et ses installations annexes situées sur le territoire de la commune d'Echassières, au lieu dit "Beauvoir" le 4 octobre 2019 complétée le 23 octobre 2020. Monsieur le Maire présente l'enquête publique en cours sur la commune d'Echassières et Lalizolle concernant cette demande.

Une enquête publique a été ouverte du 26 avril au 27 mai 2021 et a été portée à la connaissance des habitants d'Echassières et de Lalizolle par voie d'affichage du 9 avril au 27 mai 2021.

Il appartient au conseil municipal de formuler un avis sur le projet.

Vu la demande déposée par la société IMERYYS,

Vu l'arrêté n° 2019-1426 du 20 décembre 2019 du préfet de Région définissant les modalités de saisine pour la mise en œuvre de mesures d'archéologie préventive préalables à un aménagement réalisé par tranches successives,

Vu le rapport de la DREAL du 4 novembre 2020,

Vu l'avis de la MRAe Auvergne Rhône-Alpes délibéré le 8 décembre 2020,

Vu le mémoire en réponse de la Société IMERYYS aux remarques de la MRAe,

Vu l'avis du CNPN du 11 mai 2020 ainsi que le mémoire en réponse de la société IMERYYS aux remarques du CNPN,

Considérant que la carrière est bien intégrée dans le secteur, qu'elle ne produit pas de nuisance sensible, participe positivement au soutien de l'activité économique locale.

Compte tenu de ces éléments et après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- **Emet** un avis favorable sur la demande d'autorisation de poursuivre et étendre l'exploitation de la carrière à ciel ouvert de kaolin située au lieu-dit « Beauvoir » sur le territoire des communes d'ECHASSIERES et LALIZOLLE, présentée par la SAS IMERYS Ceramics France.

Vote :

Pour : 10

Abstentions : 0

Contre : 0

**N°33/03052021 – Projet réfection court de tennis - Demande de subvention à la Fédération Française de Tennis**

Monsieur le Maire rappelle le projet du Conseil Municipal de procéder à la réfection du court de tennis qui présente de grosses fissures et qui est devenu impraticable.

Il rappelle également la délibération n°11/25012021 du 25 janvier 2021 sollicitant une subvention à la Fédération Française de Tennis dans le cadre de la réfection du court de tennis. Il soumet au conseil municipal d'annuler et remplacer cette délibération afin de modifier le plan de financement initialement prévu.

Il précise que :

- le montant des travaux de réfection du court s'élève à la somme de 24 700,00 € HT (29 640,00 € TTC),

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de demander une subvention à la Fédération Française de Tennis pour les travaux de réfection du court de tennis.

- **Etablit** le plan de financement comme suit :

Montant total de l'opération	24 700,00 € HT
------------------------------	----------------

Subvention DETR 2021	2 410,00 €
----------------------	------------

Subvention Région	4 940,00 €
-------------------	------------

Subvention département	7 410,00 €
------------------------	------------

Subvention Fédération Française de tennis	<u>5 000,00 €</u>
---	-------------------

Total subventions	19 760,00 €
-------------------	-------------

Autofinancement commune	4 940,00 € HT
-------------------------	---------------

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Président de la Fédération Française de Tennis une subvention à hauteur de 5 000 € pour les travaux réfection du court de tennis.

- **Mandate** Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

Vote :

Pour : 10

Abstentions : 0

Contre : 0

**N°34/03052021 – Gratuité loyers commerce coiffure 2 Route du Wolfram**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Mme CORNETTE Sandrine, coiffeuse, située dans le local communal 2 Route du Wolfram est en arrêt de travail depuis le 15 février 2021 et jusqu'à une date indéterminée, du fait d'une opération et d'une rééducation à faire. Le conseil municipal propose de faire la gratuité des loyers jusqu'à sa reprise avec effet rétroactif depuis son arrêt.

Considérant,

- que la commune a toujours œuvré pour sauvegarder ses commerces,
- que le budget communal peut supporter cette perte de loyers,
- qu'il est nécessaire de soutenir le commerce local, d'autant plus, pendant cette crise sanitaire qui l'a beaucoup fragilisé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré te à l'unanimité des membres présents,

- **Décide** d'annuler rétroactivement les loyers du commerce coiffure situé 2 Route du Wolfram du 15 au 28 février 2021 et des mois de mars, avril 2021,
- **Décide** de faire la gratuité des loyers de ce commerce à compter du mois de mai 2021 et ce, jusqu'à la réouverture de son commerce.

Vote :

Pour : 10

Abstentions : 0

Contre : 0

L'ordre du jour est épuisé.

Aucune autre question n'est posée par les membres présents du Conseil Municipal

La séance est levée à 20 h 30.